|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **REPUBLIQUE TUNISIENNE****Ministère de l’Enseignement Supérieur****et de la Recherche Scientifique****Université Virtuelle de Tunis** |  |

|  |
| --- |
| **TERMES DE RÉFÉRENCE** **Recrutement d’un consultant individuel** **pour** **la mission d’assistance technique** **et d’accompagnement dans la mise en place d’un système de management de la sécurité de l’information conforme à la norme ISO 27001 version 2013 à l’Université Virtuelle de Tunis.** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **logo-projet-final-01** |  | **logo-nouveau-UVT** |

**08 Décembre 2020**

**SOMMAIRE**

1. CONTEXTE DE L’ACTION 3

2. ACTIVITES A REALISER ET LIVRABLES 4

3. DUREE ET LIEU D’EXECUTION DE LA MISSION 7

4. PROFIL DU CONSULTANT 8

5. PIECES CONSTITUTIVES DE LA MANIFESTATION D’INTÉRÊT 9

6. MODE DE SELECTION ET NEGOCIATION DU CONTRAT 10

7. CONFLITS D’INTERET 11

8. CONFIDENTIALITE 11

9. ANNEXES 11

|  |
| --- |
| CONTEXTE DE L’ACTION  |

Le Ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) met en œuvre un Projet de Modernisation de l’Enseignement Supérieur en soutien à l’Employabilité des jeunes diplômés (PromESsE) financé en partie par la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (Accord de prêt n° 8590-TN). Dans ce cadre, le MESRS a lancé un nouveau Fonds d’Innovation : le PAQ pour le Développement de la Gestion Stratégique des Universités (PAQ-DGSU) avec l’objectif de faciliter et d’accélérer la migration des universités publiques vers davantage d’autonomie institutionnelle, de redevabilité et de performance. Le Fonds PAQ-DGSU vise en particulier à appuyer chaque université bénéficiaire dans son propre projet de modernisation et s’articule autour des notions suivantes :

1. L’auto-évaluation institutionnelle, pour mesurer ses forces et faiblesses sur une base réaliste et dégager des pistes de développement ;
2. Le Plan d’Orientation Stratégique, pour afficher ses priorités de développement ;
3. Le Contrat avec le MESRS, qui concrétise l’engagement de l’État sur des objectifs de progrès partagés avec l’université bénéficiaire ;
4. Le financement basé sur la performance, qui incite l’université bénéficiaire à améliorer son efficacité dans la mise en œuvre du contrat et à la maintenir.

Dans ce contexte, l’Université Virtuelle de Tunis (UVT) a reçu une allocation PAQ pour le financement du Second Projet d’Amélioration du Dispositif de Gestion de l’Enseignement Virtuel (PADGEV II).

Le premier projet avait été mené par l’UVT dans le cadre du PAQ I. Ce premier projet, PADGEV I, avait préparé le terrain pour le renforcement de l’autonomie de l’UVT en lui permettant notamment d’accéder depuis le 1er janvier 2016 au statut d’Etablissement Public à Caractère Scientifique et Technologique.

Le PADGEV II contribuera à l’exécution d’une partie du plan de développement stratégique qui préparera l’accès de l’UVT à un financement public complémentaire basé sur la performance et lui permettra de faire évoluer ses activités en Afrique d’une phase pilote de lancement à une phase de croissance sur la base d’un business model approprié.

Dans ce contexte et dans le cadre du PADGEV II, l’UVT va confier à un consultant individuel la mission d’assistance technique et d’accompagnement dans la mise en place d’un système de management de management de la sécurité de l’information (SMSI) conforme à la norme ISO 27001 version 2013 à l’Université Virtuelle de Tunis.

Le consultant sera placé à l’UVT. Il travaillera en étroite collaboration avec le chef du projet à l’UVT auquel il rendra compte de la mission qui lui est confiée.

|  |
| --- |
| ACTIVITES A REALISER ET LIVRABLES  |

En étroite collaboration avec le chef du projet ainsi que les chefs de domaines du projet, le consultant sera chargé de l’assistance technique et l’accompagnement dans la mise en place d’un Système de management de la sécurité de l’information (SMSI) conforme à la norme ISO 27001 version 2013 à l’Université Virtuelle de Tunis. Le consultant assurera l’intégration du SMSI à mettre en place avec le système de management en cours de mise en place à l’UVT (SMOE conforme aux normes ISO 9001:2015 et ISO 21001:2018).

Le consultant devra accomplir notamment les activités suivantes à l’UVT :

**Phase I** : Diagnostic de la situation actuelle par rapport à la norme ISO 27001 : 2013 et établissement du plan d’action pour la mise en conformité.

Il s’agit notamment de :

* Réaliser un diagnostic pour évaluer la situation actuelle à l’UVT (Situation du SMSI par rapport aux exigences de la norme ISO 27001:2013, ainsi que les bonnes pratiques du management et de la gouvernance des systèmes d’information notamment celles spécifiées dans la norme ISO 27002 : 2014 et d’autres référentiels spécifiques) ;
* Réaliser un diagnostic de l’adéquation des locaux, installations, ressources matérielles & logicielles et moyens humains affectés au service informatique ;
* Passer en revue les livrables déjà réalisés dans le cadre du système de management existant dans une optique d’intégration avec le SMSI ;
* Définir les objectifs et les exigences en termes de sécurité de l’information conformément aux exigences de norme ISO 27001 : 2013 et les bonnes pratiques suggérées par la norme ISO 27002 et autres référentiels pertinents pour le management et la gouvernance des SMSI ;
* Présenter les éléments à modifier ou à enrichir dans le système de management actuel pour aboutir à un système de management intégré qui inclut le SMSI d’une façon harmonieuse et cohérente (domaine d’application, contexte, parties intéressées, management des risques, etc.) ;
* Définir la liste des acquisitions matérielles nécessaires pour favoriser la conformité aux exigences ;
* Mesurer les écarts ;
* Déduire un plan d’action détaillé ;
* Etc.

**Phase II** : Accompagnement dans la mise en œuvre d’un plan d’action détaillé incluant la formation du personnel aux exigences de la norme pour fédérer autour du projet de la mise en œuvre d’un SMSI conforme à la norme ISO 27001 version 2013.

Il s’agit d’abord de définir :

* Les types d'actions qui seront lancés, où et comment ;
* Le pilotage de la démarche ;
* Les indicateurs pertinents qui seront mis en place ;
* Les moyens financiers et humains devant être dégagés pour assurer la mise en œuvre ;
* La communication pour accompagner la démarche ;
* Les formations qui seront organisées (sachant que les formations devant être assurées par des tiers seront définies conjointement par l’UVT et le consultant).

Le consultant doit aussi mettre en œuvre les actions garantissant la mise en conformité.

**Phase III :** Réaliser les audits internes requis – pouvant le cas échéant faire office d’audit à blanc – en coordination avec la mission relative à la norme ISO 21001 mise en œuvre du plan d’action complémentaire suite à l’audit et assistance dans la préparation et l’organisation de l’étape d’audit de certification.

Les résultats attendus de la mission sont :

1. La réalisation d’un diagnostic du système de management de la sécurité de l’information (SMSI) de l’UVT, incluant les écarts par rapport à la norme ISO 27001 Version 2013, et un plan d’action pour la résolution de ces écarts.
2. La sensibilisation et formation du personnel de l’UVT aux concepts et aux exigences de la norme ainsi qu’aux techniques et outils de mise en œuvre de la démarche pour mener et participer à la mise en œuvre d’un système de management approprié dans le but de la certification du SMSI de l’UVT. Pour les formations confiées par l’UVT à des tiers, le consultant assurera leur suivi-évaluation dans l’objectif de garantir la mise en conformité.
3. La mise en place d’un système de management de la sécurité de l’information SMSI à l’UVT et la préparation pour la certification ISO 27001 version 2013.
4. L’assistance de l’UVT à mettre en œuvre toutes les actions préconisées pour le traitement des risques de la sécurité de l’information y compris l’élaboration d’un plan d’investissement exhaustif pour les volets matériel, logiciel et acquisition des compétences.
5. La certification de l’UVT par un organisme certificateur reconnu.

Le consultant proposera dans son offre méthodologique, à la phase de négociation, une démarche ainsi qu’un planning prévisionnel des opérations de la mission.

Outre les exigences de la norme ISO 27001:2013 le consultant devrait prendre en compte dans sa méthodologie les lignes directrices suggérées par les normes

* ISO 27002:2013 (bonnes pratiques de management des systèmes d’information) ;
* ISO 27005 :2018 (Gestion des risques liés à la sécurité de l'information) ;
* Ainsi que d’autres guides de bonnes pratiques de gouvernance et de gestion des SI de son choix.

Le planning pourra être adapté au cours de la mission, sur proposition du consultant et après accord de l’UVT, pour une meilleure adéquation des moyens aux besoins et pour garantir la mise en conformité et la certification dans le cadre d’un système de management intégré ; mais sans que cela n’entraîne une augmentation de la durée et/ou du budget de la mission.

Le consultant appréciera, sous sa seule responsabilité, l’étendue des prestations pour chaque étape pour répondre aux objectifs de la mission et en particulier celui de la certification de l’UVT.

Afin d’assurer le succès de la mission, celle-ci sera exécutée en étroite collaboration avec les responsables de l’UVT. Le consultant devra, dans la réalisation de la mission, s’adapter aux capacités, contraintes et rythme des différents services. La direction de l’UVT appuiera le consultant pour assurer les contacts nécessaires avec les différents services de l’institution et tout autre organisme dont la consultation ou l’intervention sera jugée nécessaire.

Les livrables de cette mission sont :

1. Rapports intermédiaires :

En fin de chaque phase, un rapport intermédiaire, permettant de suivre l’avancement de la mission, sera rédigé par le consultant. Ce rapport doit être directement remis à l’UVT par le consultant. Il décrira :

* Les activités du consultant durant la phase ;
* Les tâches devant être effectuées par l’UVT d’ici la prochaine phase ;
* Les activités prévues pour la prochaine phase ;
* Les dates de la prochaine phase (et des suivantes, le cas échéant) ;
* Un planning (ou un ajustement) des activités jusqu’à la fin de mission et leur répartition prévisionnelle.

Les rapports intermédiaires doivent mentionner également les éventuelles difficultés rencontrées (ou prévisibles) durant la phase et les propositions correspondantes, ainsi que les éventuelles suggestions du consultant sur les fonctions de l’UVT susceptibles de mise à niveau complémentaire, qu’il aurait été amené à identifier au cours de sa mission. Ces rapports intermédiaires seront, notamment, utilisés comme supports lors des débriefings de fin de phase. L’approbation des rapports intermédiaires constitue une condition nécessaire à la réalisation de l’étape suivante.

Durant la dernière phase, un rapport provisoire sera remis à l’UVT.

1. Rapport final.

Le rapport final, qui doit être soigneusement rédigé, sera remis par le consultant à l’UVT dans un délai de 10 jours calendaires à compter du dernier jour de mission du consultant.

Le rapport final présentera notamment :

* Un bref historique de la situation antérieure et de la problématique de la mission ;
* La description précise des actions réalisées ;
* Les plans d’investissements nécessaires pour la mise en conformités des ressources de l’UVT en relation avec la sécurité de l’information (locaux, installations, équipements passifs et actifs, logiciels, acquisition de compétences)
* Les résultats obtenus (variation d’indicateurs de performance) ;
* La proposition d’indicateurs de mesure mis en place afin d’évaluer l’impact de la mission à moyen et long termes ;
* Les éventuelles suggestions du consultant sur les fonctions de l’UVT susceptibles de mise à niveau complémentaire.

Les rapports devront être organisés, contenir un résumé et reporter en annexes les sujets étudiés de façon détaillée. Les résultats doivent être structurés. Les faits mentionnés dans les textes doivent être conformes à la table des matières. Les sources d’information doivent être mentionnées lorsque c’est applicable, et la qualité et la précision des informations doivent être contrôlées. Une liste des contacts personnels essentiels doit être insérée.

Tous les livrables sont rédigés en français. Ils doivent être fournis par courrier électronique (sous format Word et PDF) selon la forme jugée satisfaisante par l’UVT.

L’envoi du rapport final de mission à l’UVT doit être effectué, dans les 15 jours qui suivent la fin de la mission.

Les versions finales des livrables doivent être reçues en versions corrigées prêtes pour l’impression et la diffusion. La version finale des livrables doit être validée par le chef du projet PADGEV II. Certains livrables nécessiteront une validation par le Comité de pilotage du PADGEV II.

Le planning de réalisation de la mission ainsi que les délais de soumission des livrables seront définis dans le contrat du consultant.

|  |
| --- |
| DUREE ET LIEU D’EXECUTION DE LA MISSION |

La charge de travail mensuelle est estimée en moyenne à huit (08) jours. La charge de travail précise fera l’objet de négociation et sera précisée dans le contrat.

La mission se déroulera sur une période de six (06) mois à partir du mois de décembre 2020 ou pendant toute autre période fixée ultérieurement par l’UVT après concertation avec le consultant. La date définitive de démarrage de la mission sera définitivement fixée par l’UVT lors de la négociation du contrat.

Le Consultant sera rémunéré de manière forfaitaire selon le livrable et par jour de travail selon les règles de la Banque mondiale en matière de rémunération de consultants individuels.

Le lieu du travail du consultant est au siège de l’UVT et dans ses locaux connexes (Datacenter délocalisé). L’UVT mettra à la disposition du consultant un bureau partagé. En raison du contexte de pandémie du Covid-19, le recours au travail à distance et aux réunions virtuelles sera prévu d’un commun accord entre le consultant et l’UVT.

Dans le cas où des réunions ou missions auront lieu en dehors du Grand Tunis, le transport et l’hébergement du consultant seront organisés par l’UVT dans les mêmes conditions que pour les cadres de l’UVT.

|  |
| --- |
| PROFIL DU CONSULTANT  |

En raison de la nature de la mission, le profil recherché pour cette mission est un(e) candidat(e) ayant montré des compétences confirmées dans l’accompagnement (avec certifications réussies) dans la mise en place de SMSI selon la norme ISO 27001 version 2013.

La mise en place de SMQ conforme à la norme ISO 9001 version 2015 idéalement dans le cadre de systèmes de management intégré serait un plus fortement apprécié.

Le consultant à recruter devra justifier des qualifications suivantes :

* Être titulaire au moins d’un diplôme universitaire de niveau Bac+5 ;
* Avoir des certificats prouvant son expertise en management du système de sécurité de l’information et le management de la qualité;
* Avoir au moins trois expériences réussies d’accompagnement et certification réussie en ISO 27001 version 2013 ;
* Toute expérience réussie d’accompagnement et certification en ISO 9001 version 2015 sera un atout ;
* Avoir une expérience pertinente d’accompagnement ou de gestion (DSI) d’entreprises ou autre type d’organisme disposant d’infrastructures informatiques consistantes (Datacenter, Réseaux informatiques sur plusieurs sites, solutions avancées de sauvegarde et de protection de données, etc.).

|  |
| --- |
| PIECES CONSTITUTIVES DE LA MANIFESTATION D’INTÉRÊT  |

* Une lettre de candidature au nom du Président de l’Université Virtuelle de Tunis ;
* Un Curriculum Vitae, selon le modèle joint en annexe des présents termes de référence, incluant toute information indiquant que le candidat atteste de l'expérience et des compétences nécessaires et qu'il est qualifié pour exécuter les prestations demandées ;
* Une liste des références du consultant dans des missions similaires (avec les coordonnées des personnes de contact) ;
* Une copie des pièces justificatives (i) des diplômes, (ii) des expériences du candidat, et (iii) des qualifications du candidat en rapport avec la nature de la mission.

Les manifestations d’intérêts doivent parvenir par voie de poste, ou être déposées directement au bureau d’ordre de l’UVT à l’adresse ci-dessous, ou parvenir par email avec accusé de réception (padgev@uvt.tn et hatem.hedhili@uvt.tn) ; et ce au plus tard **le 28 décembre 2020 à 12h00, heure locale**, avec la mention suivante :

***« Avis de Sollicitation de Manifestation d’Intérêt, NE PAS OUVRIR :***

***Manifestation d’intérêt pour la mission d’assistance technique et d’accompagnement dans la mise en place d’un système de management de la sécurité de l’information conforme à la norme ISO 27001 version 2013 à l’Université Virtuelle de Tunis.***

***Professeur Mahjoub AOUNI, Président de l’Université Virtuelle de Tunis,***

***13, rue Ibn Nadim Montplaisir 1073 - Tunis »***

|  |
| --- |
| MODE DE SELECTION ET NEGOCIATION DU CONTRAT  |

Le mode de sélection des consultants est celui du consultant individuel (personne physique) selon les directives de la Banque Mondiale.

Pour cette mission, un consultant sera choisi selon la méthode de sélection de consultants individuels en accord avec les procédures définies dans les Directives « Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale » (Mai 2004 - Version révisée en Juillet 2014).

Pour plus d’informations sur la méthode de sélection, consulter le site : [www.banquemondiale.org](http://www.banquemondiale.org) rubrique « Projets » puis « Produits et services » puis « Passation des marchés » puis cliquer sur l’hyperlien : « Directives pour la sélection et l’emploi de consultants ».

Une commission de sélection des candidatures établira un classement des candidats selon le barème de notation suivant :

Critère 1 : Expériences dans l’accompagnement dans la mise en place de SMSI avec certification réussie de conformité selon la norme ISO 27001 version 2013 (50 points)

Critère 2 : Expérience dans l’accompagnement ou la gestion d’entreprises ou d’autres types d’organismes disposant d’une infrastructure informatique consistante (20 points)

Critère 3 : Diplômes et certificats pertinents pour la mission (15 points)

Critère 4 : Connaissance du contexte (5 points)

Critère 5 : Expérience dans le déploiement de la norme ISO 9001:2015 idéalement dans le cadre de système intégré avec un SMSI (10 points)

Le score technique minimum requis pour être classé dans la liste restreinte est de 70/100 points (avec un minimum de 40/100 points sur le critère 1.

Toute candidature ayant un score nul dans l’un des quatre critères 1 à 4 ci-dessus sera éliminée de la sélection, indépendamment de son score final.

Les consultants individuels appartenant à un bureau ou groupement peuvent présenter des candidatures. La clause de conflit d’intérêt ci-dessous s’appliquera dans ce cas au candidat ainsi qu’au bureau ou regroupement où il travaille.

Avant l’attribution définitive du contrat, celui-ci sera négocié avec le consultant sélectionné. Les négociations porteront essentiellement sur :

* l’approche méthodologique ;
* la prise en compte des contraintes du système de management intégré ;
* les conditions techniques de mise en œuvre de la mission, notamment le calendrier détaillé de déroulement de la mission ;
* le contenu des livrables ;
* l’offre financière y compris les obligations fiscales.

|  |
| --- |
| CONFLITS D’INTERET  |

Les consultants en conflits d’intérêt, c'est-à-dire qui auraient un intérêt quelconque direct ou indirect au projet ou qui sont en relation personnelle ou professionnelle avec l’UVT doivent déclarer leurs conflits d’intérêt au moment de la transmission de la lettre de candidature pour la mission.

Tout fonctionnaire doit présenter l’autorisation nécessaire pour assurer la mission.

|  |
| --- |
| CONFIDENTIALITE |

Le consultant retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion. Tout manquement à cette clause entraîne l’interruption immédiate de la mission. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.

|  |
| --- |
| ANNEXES |

Annexe 1. Modèle de Curriculum Vitae.